

Lettre aux nouveaux élèves

INSCRIPTIONS

Votre enfant a choisi d'être scolarisé au lycée des métiers « Le Corbusier », nous l'en félicitons.

La réussite de la scolarité de votre enfant dépend largement du dialogue qui s'établira entre les personnels de l'établissement et vous-même, et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Vous trouverez, dans ce document des informations sur le fonctionnement du lycée et des réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

Dates des inscriptions :



Vous avez peut-être procédé à l'inscription en ligne dans votre collège d'origine.

Cependant, merci de vous présenter avec le dossier-papier remis par votre collège ou téléchargé afin de procéder à l'inscription définitive de votre enfant selon le calendrier suivant :

JEUDI 29 JUNI 2023	
8H00-12H30 13H30-17H30	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} année CAP Peintre - 1^{ère} année CAP Menuisier Fabricant - 1^{ère} année CAP Charpentier Bois - 1^{ère} année CAP Monteur Installateur Thermique - 1^{ère} année CAP Maçon - 1^{ère} année CAP Couvreur - Seconde Bac Pro Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics - Seconde Bac Pro Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment - Seconde Bac pro technicien constructeur bois - Seconde Bac pro Métiers de la transition numérique et énergétique - 3[°] Prépa-Métiers - 1^{ère} Bac Pro Bâtiment
VENDREDI 30 JUNI 2023	
8H00-12H30 13H30-17H30	<ul style="list-style-type: none"> - Secondes bac pro Métiers de l'hôtellerie et de la Restauration - Secondes bac technologique Restauration - Premières bac pro Métiers de l'hôtellerie et de la Restauration - Premières bac technologique Restauration - 1^{ère} année CAP Service CHR et Cuisine (apprentissage)

Pour les élèves inscrits en hôtellerie-restauration, la société LABEL BLOUSE sera présente lors des inscriptions pour la commande des tenues et la prise des mesures. Le règlement des commandes se fera par chèque ou par CB uniquement. Aucune espèce ne sera acceptée.

Aides au financement de la scolarité :

Le fonds social lycéen est une aide exceptionnelle qui a pour but d'aider les élèves et leurs familles à prendre en charge les dépenses liées à la scolarité (cantine, frais de transport...). Une demande de dossier doit être faite auprès de l'intendance. Les dossiers anonymés seront examinés en commission.

La carte « Génération Hauts de France » permet aux lycéens et apprentis d'acheter les manuels scolaires et le matériel professionnel (100 euros la première année et 55 euros les années suivantes). Pour recevoir leur carte, les élèves devront en faire la demande sur le site internet régional dédié aux jeunes : **Génération Hauts-De-France** ; ils recevront leur carte directement chez eux dans un délai de deux ou trois semaines après validation de leur demande par l'établissement scolaire.

Fournitures professionnelles et scolaires :

Le jour des inscriptions, des listes de fournitures professionnelles vous seront remises.

Les listes de manuels scolaires seront disponibles sur le site internet du lycée.

Pour les élèves inscrits dans les filières couverture, maçonnerie et génie civil : il est indispensable d'acheter les équipements de protection individuelle (E.P.I.), c'est-à-dire bleu de travail et chaussures de sécurité sans lesquels ils ne pourront accéder à l'atelier. Les outils professionnels sont fournis par l'établissement au début de chaque cours. Toutefois, l'élève qui perd ou endommage un outil devra en assumer le remboursement.

Aucune liste de fournitures scolaires (cahiers, classeurs, stylos...) ne sera donnée. A la rentrée, chaque enseignant donnera ses consignes à votre enfant.

Représentation des parents :

Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés par les élections, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés. Les parents peuvent être présents dans les différents conseils de l'établissement :

Le **conseil d'administration** est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive et sur les principes de dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et des outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc. Les **conseils de classe**, les **commissions permanentes**, les différentes **commissions d'hygiène et de sécurité**, les **conseils de discipline**, les **commissions vie scolaire**, ...

Vous pouvez candidater aux différentes élections, en écrivant à Monsieur le Proviseur.

Que faire si ... ??

- **Votre enfant est absent :**
 - Prévenir le lycée le matin en appelant le **03.23.73.06.06**
 - Remplir dans son carnet de correspondance le coupon « absence » et le signer pour valider son absence
 - S'assurer que votre enfant ait bien déposé ce coupon à la Vie scolaire dès son recours en cours.
- **Vous avez des difficultés à régler les frais de pension ou de demi-pension**
 - Contacter les services d'intendance sans délai
- **Vous souhaitez suivre la scolarité de votre enfant**, consulter ses résultats scolaires, la liste des enseignants absents :
 - Vous munir des identifiants donnés en début d'année pour vous connecter sur l'ENT (espace numérique de travail)
- **Vous souhaitez rencontrer un enseignant :** Utiliser le carnet de correspondance ou l'ENT
- **Vous souhaitez faire un bilan de la scolarité de votre enfant :** Prendre contact avec le professeur principal ou avec le CPE chargé du suivi de la classe.

Frais liés à la scolarité :

La pension et la demi- pension sont réglées au début de chaque trimestre, dès réception de la facture.

ATTENTION : pas de changement de régime en cours de trimestre : tout trimestre engagé est dû.

A TITRE INDICATIF : tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 (*Sommes approximatives en euros)

	1 ^{er} trimestre Septembre à décembre	2 ^{ème} trimestre Janvier à mars	3 ^{ème} trimestre Avril à juillet	Coût annuel
Internat	530*	500*	350*	1380*
demi- pension (5 j)	203*	194*	138*	535*

Dates de rentrée scolaire :

Les horaires et dates de rentrée seront consultables sur le site internet <https://lecorbusier-soissons.ac-amiens.fr> ou sur les panneaux d'affichage du lycée.